

**CONSEIL DE PARIS**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DJS 103** Subvention (5.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Zellidja au titre de la Jeunesse.

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 2 juillet 2018 pour la période 2018/2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Zellidja et l'attribution d'une subvention ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Zellidja (182403) 60 rue Regnault (13e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Zellidja pour son projet "Promotion des bourses de voyage" (2019\_04663).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 65748, sur la ligne de "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**